EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOCONTROL

N° d'imprimé : D144150628

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	04/11/2026	26160671

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

03/01/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069D285

(9) RAISON SOCIALE : DM 2 CONTROLE

(3) COORDONNÉES : 6 et 8, Rue Pierre Marie Curie

69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.70.20.90 Fax: 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 038Z1421

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
CB-029-XY(F)	24/02/2012	23/11/2007

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	308

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF34C9HZC55030666	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
MPE5312VG476	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

201361

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S) :

0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber : AV

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible : AV

1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) : ARD, ARG

2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes : AVD, AVG

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite : AR

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté: ARD, ARG

5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : AVD, AVG

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : AVD

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : D

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

1.1.12.b.1. FLEXIBLES DE FREINS : Endommagement, points de friction, flexibles torsadés ou trop courts : AVD, AVG, ARD, ARG

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé: AVD, AVG

3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé : AVD

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant : G

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger: AVG

5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse : ARD, ARG

5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu : AVD, AVG

6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse : AR

6.1.8.a.1. SUPPORT DE MOTEUR : Anomalie de fixation

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-2.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	21 %		3 %	
Force verticales :	844 daN		501 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	312 daN	314 daN	187 daN	194 daN
Déséquilibre (< 20%) :	1 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	312 daN	314 daN	187 daN	194 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 74 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20 %				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-0.5 %	-1.3 %		
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%):	0.0 %	-3.1 %		

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOCONTROL

N° d'imprimé : D144150629

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	04/11/2026	26160671

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

03/01/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069D285
(9) RAISON SOCIALE : DM 2 CONTROLE
(3) COORDONNÉES : 6 et 8, Rue Pierre Marie Curie
69800 ST PRIEST
Tél : 04.78.70.20.90 Fax: 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 038Z1421
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
CB-029-XY(F)	24/02/2012	23/11/2007

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	308

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF34C9HZC55030666	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
MPE5312VG476	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

201361

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Suite du procès-verbal - N° d'imprimé : D144150628

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé : G, ARD

6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées : ARD

6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : AVD

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration: AR

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

Vérification non réalisée du statut du véhicule en lien avec une campagne de rappel « grave ». Pour connaître les informations relatives au statut du véhicule, vous pouvez consulter le site histovec.interieur.gouv.fr ou vous rapprochez du constructeur, de son mandataire ou d'un concessionnaire agréé par celui-ci.

Attention, ce procès-verbal contient 2 pages.

MESURES REALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-2.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	21 %		3 %	
Force verticales :	844 daN		501 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	312 daN	314 daN	187 daN	194 daN
Déséquilibre (< 20%) :	1 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	312 daN	314 daN	187 daN	194 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 74 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20 %				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-0.5 %	-1.3 %		
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%):	0.0 %	-3.1 %		

AUTOCONTROL

XXXXXXXX
XXXXXXXX

N° d'agrément: S069D285
N° de série: VF34C9HZC55030666

N° D'IMPRIMÉ : D144150629